

Informations de base	
2016/2008(INI) INI - Procédure d'initiative Démocratie en ligne dans l'Union européenne: potentiel et défis Subject 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 8.50 Droit de l'Union européenne	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	JÁUREGUI ATONDO Ramón (S&D)	19/11/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive PREDA Cristian Dan (PPE) UJAZDOWSKI Kazimierz Michał (ECR) GOULARD Sylvie (ALDE) SPINELLI Barbara (GUE /NGL) ANDERSSON Max (Verts /ALE) ADINOLFI Isabella (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	ADINOLFI Isabella (EFDD)	15/01/2016
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/01/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/2016	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
09/02/2017	Vote en commission		
16/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0041/2017	Résumé
15/03/2017	Débat en plénière		
16/03/2017	Décision du Parlement	T8-0095/2017	Résumé
16/03/2017	Résultat du vote au parlement		
16/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2008(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/8/05507

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE589.225	05/10/2016	
Avis de la commission	CULT	PE582.133	14/10/2016	
Amendements déposés en commission		PE593.899	10/11/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0041/2017	16/02/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0095/2017	16/03/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)390		22/08/2017	

Démocratie en ligne dans l'Union européenne: potentiel et défis

Le Parlement européen a adopté par 459 voix pour, 53 contre et 47 abstentions, une résolution sur la démocratie en ligne dans l'Union européenne: potentiel et défis.

Le Parlement a déclaré qu'il était important de **rétablir la confiance des citoyens dans le projet européen** et que les outils de démocratie en ligne pouvaient permettre aux citoyens de mieux faire entendre leur voix sur la scène politique.

Potentiel et défis: les députés ont souligné les **avantages potentiels de la démocratie en ligne** pour renforcer le processus démocratique tout en rappelant la nécessité de développer en parallèle un environnement **non numérique** favorable à la participation politique des citoyens.

Le Parlement a encouragé l'utilisation de la participation électronique comme composante essentielle de la démocratie électronique, englobant **trois formes d'interaction** entre les institutions de l'UE et les gouvernements et les citoyens, à savoir:

- l'information en ligne,
- la consultation en ligne,
- et la prise de décisions en ligne.

La résolution a souligné l'importance du **vote électronique** et du vote par Internet à distance pour élargir l'inclusion des citoyens et faciliter la participation démocratique, en particulier dans les zones géographiquement et socialement plus marginalisées. Pour susciter la confiance des citoyens, une réponse devrait être apportée à leurs inquiétudes en matière de sécurité et de **protection de la vie privée**.

Propositions sur l'amélioration du système démocratique au moyen des TIC: les États membres et l'UE ont été encouragés à:

- mettre à disposition les moyens pédagogiques et techniques pour renforcer l'autonomisation démocratique des citoyens et réduire la fracture numérique;
- intégrer l'acquisition des **compétences numériques** dans les programmes scolaires et l'apprentissage tout au long de la vie, et donner la priorité aux programmes de formation numérique pour les personnes âgées;
- soutenir le développement de réseaux avec les universités et les établissements d'enseignement afin de promouvoir la recherche et la mise en œuvre de nouveaux outils de participation;
- fournir une infrastructure numérique haut débit abordable, en particulier dans les régions périphériques et les zones rurales;
- promouvoir et soutenir des mécanismes qui permettent aux citoyens de participer et d'interagir avec les gouvernements et avec les institutions de l'Union.

Le Parlement européen est invité, en tant que seule institution de l'Union européenne directement élue, à **jouer le rôle de chef de file** dans le domaine renforcement de la démocratie en ligne.

Plateforme en ligne: la résolution a préconisé la mise en place d'une plate-forme en ligne afin de systématiser la consultation préalable des citoyens avant la prise de décision par le législateur européen, pour **les associer davantage à la vie publique**. Elle a rappelé l'importance de simplifier et d'assouplir les formalités bureaucratiques dans ce domaine et de s'appuyer davantage sur les TIC, comme les plateformes numériques et d'autres applications compatibles avec les dispositifs mobiles.

Participation accrue: le Parlement a demandé à la Commission d'élargir la participation en ligne dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie pour un marché unique numérique qui doit être entamé en 2017 et de promouvoir le développement et le financement de nouveaux instruments liés à l'**e-citoyenneté** de l'Union européenne.

La résolution a suggéré:

- de revoir les mécanismes de fonctionnement de l'**Initiative citoyenne européenne** afin d'en libérer tout le potentiel ;
- d'accorder la priorité au développement de l'**administration en ligne** tant dans les États membres qu'au sein des institutions de l'Union ;
- de rendre les **procédures de consultation publique** effectives et accessibles au plus large public possible.

Les députés ont invité la Commission à procéder à **une évaluation de l'opinion publique à l'égard du vote en ligne** en tant qu'option de vote supplémentaire pour les citoyens et de la soumettre aux États membres pour examen au plus tard à la fin de l'année 2018. Ils ont demandé aux groupes politiques au Parlement européen et aux partis politiques européens **d'accroître les possibilités de discussion publique** et de participation en ligne.

Protection des données: la résolution a souligné la nécessité de protéger, en priorité, la vie privée et les données personnelles lors de l'utilisation d'outils de démocratie en ligne et de favoriser un environnement Internet plus sûr.

Enfin, les États membres sont encouragés à adapter la législation pour faire face aux évolutions en cours et à mettre en œuvre la législation existante en matière de discours haineux, à la fois hors ligne et en ligne.

Démocratie en ligne dans l'Union européenne: potentiel et défis

Le rapport a souligné qu'il était important de **rétablir la confiance des citoyens dans le projet européen** et que les outils de démocratie en ligne pouvaient contribuer à promouvoir une citoyenneté plus active en améliorant la participation, la transparence et la responsabilité dans la prise de décision en réduisant le «déficit démocratique».

Potentiel et défis: les députés ont souligné les **avantages potentiels de la démocratie en ligne**, qui est définie comme le soutien et le renforcement de la démocratie traditionnelle au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'entremise de diverses activités en ligne qui comprennent, entre autres, l'administration en ligne, l'e-gouvernance, la délibération électronique, la participation électronique et le vote électronique. Toutefois, les députés ont clairement indiqué que la démocratie en ligne **ne garantissait pas à elle seule la participation politique** et qu'un environnement non numérique pour la participation politique des citoyens devait également être développé parallèlement à la démocratie électronique.

Le rapport a souligné l'importance du **vote électronique** et du vote par Internet à distance en tant que systèmes permettant d'élargir l'inclusion des citoyens et de faciliter la participation démocratique, en particulier dans les zones géographiquement et socialement plus marginalisées.

Les députés ont encouragé l'utilisation de la participation électronique comme composante essentielle de la démocratie électronique, englobant **trois formes d'interaction** entre les institutions de l'UE et les gouvernements et les citoyens, à savoir:

- l'information en ligne,
- la consultation en ligne
- et la prise de décisions en ligne.

Les députés ont souligné le défi que représentait la réponse aux inquiétudes des citoyens en matière d'utilisation d'outils de démocratie en ligne. Ils ont jugé primordial, pour susciter la confiance des citoyens dans la scène politique numérique qui émerge actuellement, de répondre aux inquiétudes en matière de **sécurité** et de garantir la **protection de la vie privée**.

Propositions sur l'amélioration du système démocratique au moyen des TIC: les États membres et l'UE ont été encouragés à:

- mettre à disposition les moyens pédagogiques et techniques pour renforcer l'autonomisation démocratique des citoyens;
- intégrer l'acquisition des **compétences numériques** dans les programmes scolaires et l'apprentissage tout au long de la vie, et donner la priorité aux programmes de formation numérique pour les personnes âgées;
- soutenir le développement de réseaux avec les universités et les établissements d'enseignement afin de promouvoir la recherche et la mise en œuvre de nouveaux outils de participation;
- fournir une infrastructure numérique abordable et rapide, en particulier dans les régions périphériques et les zones rurales et économiquement moins développées;
- investir dans des programmes ciblés qui favorisent l'éducation aux TIC et la participation en ligne des femmes et des filles;
- promouvoir et soutenir des mécanismes qui permettent aux citoyens de participer et d'interagir avec les gouvernements et avec les institutions de l'Union.

Le Parlement européen est invité, en tant que seule institution de l'Union européenne directement élue, à **jouer le rôle de chef de file** dans le domaine renforcement de la démocratie en ligne.

Plateforme en ligne: le rapport a préconisé la mise en place d'une plate-forme en ligne afin de systématiser la consultation préalable des citoyens avant la prise de décision par le législateur européen, pour **les associer davantage à la vie publique**. Il a rappelé l'importance de simplifier et d'assouplir les formalités bureaucratiques dans ce domaine et de s'appuyer davantage sur les TIC, comme les plateformes numériques et d'autres applications compatibles avec les dispositifs mobiles.

Participation accrue: les députés ont souligné la nécessité de mieux informer les citoyens des plateformes de participation en ligne existantes aux niveaux européen, national et local. Ils ont demandé à la Commission d'élargir et de développer la participation en ligne dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie pour un marché unique numérique qui doit être entamé en 2017 et de promouvoir le développement et le financement de nouveaux instruments liés à l'e-citoyenneté de l'Union européenne.

Soulignant que le développement de la cyberadministration devrait être une priorité pour les États membres et les institutions de l'UE, les députés se sont félicités du plan d'action ambitieux et global de la Commission pour une mise en œuvre et une coordination appropriées au niveau national avec les agences et les autorités numériques nationales.

La Commission est invitée à procéder à **une évaluation de l'opinion publique à l'égard du vote en ligne** en tant qu'option de vote supplémentaire pour les citoyens et de la soumettre aux États membres pour examen au plus tard à la fin de l'année 2018.

Les députés ont demandé aux groupes politiques au Parlement européen et aux partis politiques européens **d'accroître les possibilités de discussion publique** et de participation en ligne.

Protection des données: le rapport a souligné la nécessité de protéger, en priorité, la vie privée et les données personnelles lors de l'utilisation d'outils de démocratie en ligne et de favoriser un environnement Internet plus sûr.

Enfin, les États membres sont encouragés à adapter et à mettre à jour la législation pour faire face aux évolutions en cours et à mettre en œuvre et appliquer pleinement la législation existante en matière de discours haineux, à la fois hors ligne et en ligne.